

Lettre accompagnant le brevet d'admission aux Maisons Impériales de la Légion d'honneur.

Numéro d'inventaire : 1979.18433 (1-2)

Type de document : imprimé divers

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1813 (vers)

Description : Feuille imprimée non complétée. 2 ex.

Mesures : hauteur : 315 mm ; largeur : 204 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

1.^e Division.

N^o.

Extrait de la Circulaire envoyée à M. Brouard
Légion d'Honneur

Paris, le

1811

Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,

A M

J'ai eu l'honneur de vous adresser, M
le Brevet d'admission de M^{lle} en qualité d'Elève à demi-
pension dans l'Institut des Maisons Impériales Napoléon.

D'après les nouveaux ordres de Sa Majesté, le nombre des Elèves à
demi-pension que la Maison d'Ecouen ou celle de Saint-Denis pourront
recevoir, est fixé, pour quelque temps, à cinquante-quatre. Je ne pourrai
donc envoyer de Lettre d'entrée à aucune des Elèves à demi-pension qui sont
encore chez leurs Parents, que lorsqu'il y aura des Places vacantes.

Le nombre de ces Elèves non encore entrées étant, d'ailleurs, très-considérable,
il a été établi des règles relativement à la manière dont les Places qui viendront
à vaquer leur seront données.

D'après ces déterminations, la priorité d'entrée sera déterminée d'après l'âge
de la Demoiselle, l'ancienneté de sa nomination, et les différentes circonstances
qui peuvent rendre plus ou moins pressante l'admission des Elèves dans une des
Maisons Impériales.

En conséquence de ces dispositions générales, je ne pourrai, malgré toute
ma bonne volonté, vous adresser la Lettre d'entrée de M^{lle}
dans l'une des Maisons Impériales d'Ecouen ou de Saint-Denis, que vers le
1.^{er} Juillet 1813 ou 1814, suivant la Catégorie

Ayez la complaisance, M

de me faire savoir, le plutôt possible, si vous êtes dans l'intention d'attendre
cette époque.

Si cependant vous désirez que M^{lle} entrés
sur-le-champ dans une des Maisons Impériales Napoléon, vous le pourriez, en
payant la Pension annuelle de mille francs, Sa Majesté ayant réservé soixante
Places pour des Elèves pensionnaires.

Veillez bien, M
sujet, en agréer

me répondre à ce

1.^e Division.

Légion d'Honneur.

N^o.

Paris, le

181

Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,

A M

J'ai eu l'honneur de vous adresser, M
le Breves d'admission de M^{lle} en qualité d'Elève à demi-
pension dans l'Institut des Maisons Impériales Napoléon.

D'après les nouveaux ordres de Sa Majesté, le nombre des Elèves à
demi-pension que la Maison d'Ecouen et celle de Saint-Denis pourront
recevoir, est fixé, pour quelque temps, à cinquante-quatre. Je ne pourrai
donc envoyer de Lettre d'entrée à aucune des Elèves à demi-pension qui sont
encore chez leurs Parents, que lorsqu'il y aura des Places vacantes.

Le nombre de ces Elèves non encore entrées étant, d'ailleurs, très-considérable,
il a été établi des règles relativement à la manière dont les Places qui viendront
à vaquer leur seront données.

D'après ces déterminations, la priorité d'entrée sera déterminée d'après l'âge
de la Demoiselle, l'ancienneté de sa nomination, et les différentes circonstances
qui peuvent rendre plus ou moins pressante l'admission des Elèves dans une des
Maisons Impériales.

En conséquence de ces dispositions générales, je ne pourrai, malgré toute
ma bonne volonté, vous adresser la Lettre d'entrée de M^{lle}
dans l'une des Maisons Impériales d'Ecouen ou de Saint-Denis, que vers le
1.^{er} Juillet

Ayez la complaisance, M
de me faire savoir, le plutôt possible, si vous êtes dans l'intention d'attendre
cette époque.

Si cependant vous désirez que M^{lle} entrés
sur-le-champ dans une des Maisons Impériales Napoléon, vous le pourriez, en
payant la Pension annuelle de mille francs, Sa Majesté ayant réservé soixante
Places pour des Elèves pensionnaires.

Veillez bien, M
me répondre à ce
sujet, en agréer

